CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10375** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/03/2003

Raison sociale : SOL INTER PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/08/2025

Capital : 10 000

251 ROUTE DU MOULIN DE LOSQUE
84300 CAVAILLON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 2003 B 294

Siret : 447 946 633 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9015806

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5390984004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5390984004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 90 78 11 60 **Fax :**

Portable : 06 22 49 87 82

Responsabilité légale :
LUBERALIS HOLDING (942 654 658) / PIVEUX MARC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@sol-inter-peinture.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 971 659 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	5	23/05/2024
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	2	23/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/09/2026 14:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.